Déclaré trois fois irresponsable pénalement, l’accusé algérien est quand même jugé aux assises

19/04/2022 à 15h11



À rebours de trois expertises psychiatriques qui le diagnostiquaient atteint d’une maladie mentale abolissant son discernement, et de la décision du juge d’instruction et du parquet qui avalisaient ces expertises, Yehya B. a tout de même été renvoyé aux assises, où il comparaîtra mardi 19 avril.

La présence de Yehya B. mardi 19 avril dans le box de la cour d’assises des Hauts-de-Seine, à Nanterre, est surprenante. Les charges sont, certes, réunies pour faire de cet Algérien de 28 ans l’unique suspect de la tentative d’assassinat perpétrée contre son compatriote Y. H. en janvier 2019 à Colombes. Il l’a d’ailleurs avouée. C’est son état psychique qui pose sérieusement question. Les experts psychiatres ont tous estimé que le jeune homme était atteint d’une maladie mentale ayant

aboli son discernement. Une rare unanimité médicale qui débouche en théorie sur une déclaration d’irresponsabilité pénale.

www.leparisien.fr